

## Une mobilité partagée ?

Billet d'humeur de Christian Scholly, DG de l'ACA : la nécessité d'une approche collaborative de la mobilité avec toutes les parties concernées et prioritairement les utilisateurs.

✘ Les Assises de la Mobilité qui viennent de se terminer devraient déboucher dans les prochains mois sur une grande loi d'orientation sur les mobilités. La Ministre des Transports a déjà dévoilé certaines pistes qu'elle devrait retenir. Parmi ces pistes se trouvent une porte ouverte vers les péages urbains (nous aurons l'occasion d'y revenir mais cette possibilité est déjà loin de susciter un enthousiasme unanime chez les maires des grandes villes) et des vignettes pour les poids lourds (alors que l'on a encore en mémoire le feuillet et le coût de l'écotaxe).

La loi devrait également adopter des solutions spécifiques aux territoires peu denses. Le sujet est important : 40 % des Français (74 % chez ceux en zone rurale) estiment ne pas disposer d'un accès facile et rapide au réseau de transport local (métro, bus, train régional...). Or, d'après l'Insee, 15 % des actifs viennent travailler en transports en commun. La voiture, qui permet à 70 % des actifs de se rendre sur leur lieu de travail, est ainsi encore une nécessité absolue dans bien des cas, notamment en zone périurbaine et rurale.

Ainsi la loi pourrait retenir une solution comme le remplacement de lignes ferroviaires par des voitures autonomes pour lesquelles la loi supprimerait l'obligation de la présence d'un conducteur chargé de reprendre le contrôle du véhicule en cas de problème. Une autre idée avancée serait de développer le covoiturage dans les zones rurales en permettant le transport entre particuliers, à la différence des zones urbaines dans lesquelles le transport rémunéré à la demande serait toujours réservé aux taxis et VTC. Mais attention aux solutions "toutes faites" : l'avenir des mobilités doit se penser en commun au risque d'importantes déconvenues. Ce à quoi nous avons assisté depuis plusieurs mois en matière de vélos en libre-service est édifiant.

Plusieurs entreprises ont mis en place des dizaines de milliers de vélos en libre-service, connectés et accessibles à n'importe quel endroit, qui n'ont pas à être rattachés à une station fixe et leurs utilisateurs sont libres de les laisser où ils le souhaitent une fois leur trajet terminé. Ceci s'est fait en utilisant largement l'espace public disponible, et totalement gratuitement alors que les automobilistes, eux, payent largement cette utilisation, il faut le rappeler... Résultat : l'entreprise Gobeé a annoncé l'arrêt de son service de vélos à Paris, après avoir déjà renoncé à Lille et à Reims, invoquant un taux trop élevé de dégradations et de vols. Et ce problème n'est pas uniquement français, car il a été constaté également en Belgique et en Italie. Les non-utilisateurs excédés écartent sans ménagement les vélos gênants la circulation des piétons... et les utilisateurs croyant qu'un vélo est disponible, alors qu'il est en panne, s'énervent pour arriver au final, à considérer toutes ces bicyclettes comme des épaves.

Cet exemple "en creux" doit servir de leçon aux gestionnaires d'infrastructure et aux différents acteurs de la mobilité : le succès des vélos en libre-service, du covoiturage, de l'autopartage de voitures autonomes, bref toutes les solutions collaboratives publiques et/ou privées qui se dessinent pour la décennie à venir imposera une approche collaborative avec toutes les parties concernées et

prioritairement les utilisateurs.

L'Automobile Club Association Club est prêt à apporter sa contribution. Bonne route à tous !

**Photo © Christian Kempf - Illustration © Pierre Klein**